



Fédération Française Aéronautique

**BREVET D'INITIATION  
AÉRONAUTIQUE**



## **Le Programme « Objectif BIA »**

La Fédération souhaite engager le jeune dans un processus incitatif afin d'obtenir le BIA et d'enchaîner en cas de succès au BIA sur une formation au brevet de pilote.

La FFA l'implique dans un programme de suivi et d'accompagnement vers cette réussite via l'engagement des clubs.

Le principe est simple : le jeune qui suit une préparation au BIA peut souscrire, avant le 15 décembre, une licence « **Jeunes Ailes** » qui est couplée au programme optionnel Objectif BIA avec un coût minime de **24€** (21,50€ + 2,50€ d'assurance <sup>(1)</sup>).

Par cette adhésion spécifique optionnelle au programme « **Objectif BIA** », le jeune obtient :

- Une **Licence** / Assurance Fédérale « **Jeunes Ailes** ».
- Un **abonnement de 6 mois à Info-Pilote** (janvier à juin 2021) : pour le mettre dans le bain aéronautique (familiarisation facilitant la préparation au BIA).
- Un **contact Aéroclub privilégié** permettant la détermination d'un Tuteur sur la durée du cursus (aide ponctuelle, soutien théorique).
- L'accès à des **programmes partenaires FFA** comme par exemple le programme « Cadet de l'Armée de l'Air », les événements de l'Armée de Terre (ALAT) (voir documents joints),  
...
- Le **livre de cours** « *BIA – Préparation à l'examen* » de l'Institut Mermoz

### **Après l'obtention de l'examen BIA, dès le 1<sup>er</sup> juin 2021 :**

en réglant la licence 2022 <sup>(2)</sup> **et** l'abonnement à Info-Pilote 2022 <sup>(2)</sup>, la FFA lui offre :

- La Licence + l'Assurance 2021 (de juin 2021 à décembre 2021), et
- L'abonnement à Info-Pilote pour 2021 (2<sup>ème</sup> semestre 2021)
- **Une ristourne de 40€ sur le prix de la licence.**

**Le Jeune qui souhaiterait débuter une formation au pilotage peut donc la commencer dès le début de la période estivale et intégrer immédiatement le programme de subventions « **Objectif Pilote** ».**

Le programme « Objectif BIA » est donc un outil à disposition des clubs et un avantage pour le jeune : programme en amont du dispositif « Objectif Pilote » facilitant l'accès du jeune à une formation de pilote.

<sup>(1)</sup> voir la notice de l'assurance disponible sur [www.ffa-aero.fr](http://www.ffa-aero.fr)

<sup>(2)</sup> tarif indicatif sous réserve de modification du tarif Licence, Assurance et abonnement Info-Pilote 2021 et 2022

# Les aides fédérales

Le BIA a une longue histoire qui remonte à la création du Brevet Élémentaire des Sports Aériens avant-guerre, où la FNA a joué un rôle primordial ! Plus récemment l'action de la Fédération en matière de BIA a été une action d'impulsion pour relancer le BIA lors de la signature de la convention cadre de 1993 avec le Ministère de l'Éducation Nationale.

Aujourd'hui l'engagement fédéral est une action forte et volontariste de promotion du BIA & d'accompagnement des jeunes pilotes prenant plusieurs formes :

- Une **aide financière** à la formation pratique des jeunes préparant le BIA, ce sont les Primes BIA de 50€
- Un **bonus de 165€** dans le cadre d'**OBJECTIF PILOTE / AÉROJEUNES** pour les lauréats du BIA qui poursuivent leur formation en vue d'un brevet de pilote
- Un accompagnement et un encouragement au « passage à l'acte » au travers du programme « Objectif BIA », **un abonnement à Info-Pilote et des avantages sur la souscription de la Licence et de l'Assurance fédérales.**

## Les Primes BIA

La FFA soucieuse d'encourager les formations BIA, participe à la prise en charge partielle des frais de la formation pratique.

Un quota de primes de 50€ est attribué à l'aéroclub engagé dans la préparation conventionnée au BIA.

Ces primes (indivisibles) ne peuvent être **attribuées qu'à des stagiaires BIA remplissant les trois conditions suivantes** (sous couvert que les déclarations soient effectuées sur SMILE dans le respect du Calendrier cf. page 4) :

**① avoir reçu une formation complète**

(soit environ 40 heures d'enseignement théorique)

**② être reçu à l'examen**

**③ avoir effectué au minimum 55 minutes de vol en place avant**

(en 1 ou plusieurs vols)

## Aérojeunes

Dans le cadre de ce dispositif, les **lauréats du BIA** bénéficieront **systématiquement**, à l'obtention de l'**Autorisation de Base LAPL (ABL)** réalisé dans un club affilié à la FFA, d'une aide supplémentaire (dénommé « Aérojeunes ») **dans le cadre d'Objectif Pilote d'un montant de 165 €.**

## La Licence / Assurance « Jeunes Ailes »

L'Assemblée Générale 2013 de la FFA a voté la modification des Statuts de la Fédération Française Aéronautique. Ces Statuts ont permis la mise en place de la **Licence/Assurance Fédérale « Jeunes Ailes »**. Cette licence fédérale sert de support aux différents programmes fédéraux liés aux Jeunes et leur garantira une réelle appartenance à la famille aéronautique fédérale.



Objectif BIA  
Lucie Durand  
Aéroclub du futur

LICENCE N°1234567  
Expire le 30/06/21  
Aéroclub N° 07087

### La Licence Fédérale « Jeunes Ailes » Programme Objectif BIA :

- Obligatoirement **associée au programme Objectif BIA** dans le cadre de la formation au BIA.
  - Durée de validité : du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021
  - **Assurance fédérale associée** : individuelle accident avec capital de 5 000 € (décès, invalidité permanente totale ou partielle<sup>(1)</sup>)
  - **6 mois d'abonnement à Info-Pilote** (de janvier à juin 2021)
  - À Partir du 1<sup>er</sup> juin **et** en cas de réussite au BIA :
- Si le jeune licencié « Jeunes Ailes » décide de poursuivre sa formation en prenant une licence fédérale « Pilote » / Assurance / Abonnement à Info-Pilote 2022

Alors les 6 derniers mois de la Licence / Assurance / Abonnement à Info-Pilote 2021 sont offerts  
Et une ristourne de 40€ sera appliquée sur le tarif. L'élève-pilote payera (licence fédérale « Pilote » avec l'abonnement à Info-Pilote) **81€ au lieu de 121€**



**RAPPEL : La licence « Jeunes Ailes » n'est pas une licence Pilote**



**Elle ne permet pas de débiter l'apprentissage du pilotage au-delà du Vol BIA inclus dans la formation**

<sup>(1)</sup> voir la notice de l'assurance disponible sur [www.ffa-aero.fr](http://www.ffa-aero.fr)

## L'aviation légère de l'armée de Terre (ALAT)

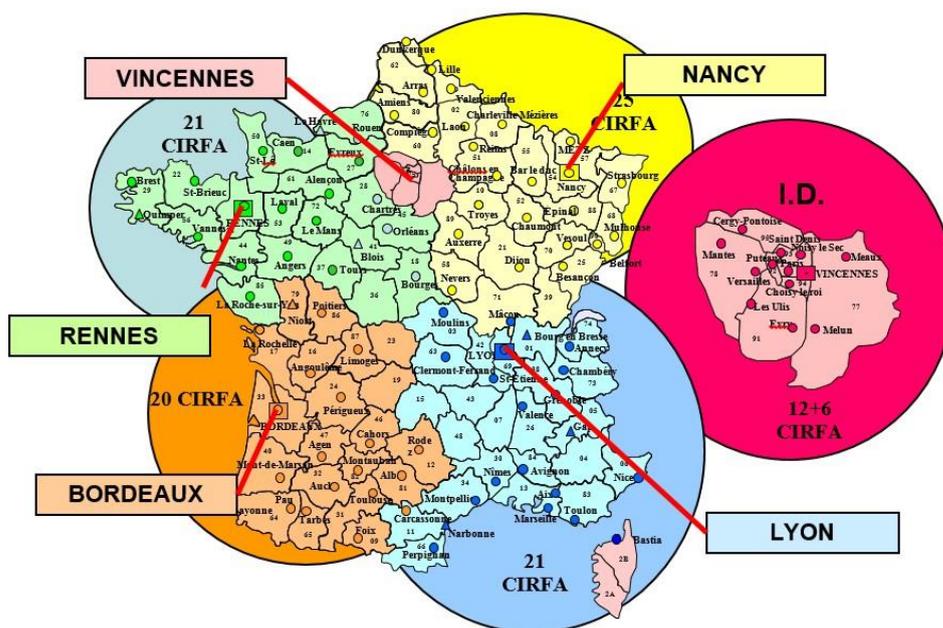
L'aviation légère de l'armée de Terre (ALAT) et la Fédération Française Aéronautique ont signé le 12 mai 2011 une convention de partenariat visant à présenter les métiers de la troisième dimension (notamment pilote) de l'Armée de Terre aux jeunes passionnés d'aéronautique participant à la formation du Brevet d'Initiation Aéronautique.

### Dans ce cadre, les formateurs pourront :

- solliciter la visite du représentant Terre du CIRFA le plus proche afin de présenter les carrières et les conditions de recrutement aux jeunes en formation dans les classes de BIA : [www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/ou-nous-rencontrer/contactez-votre-cirfa](http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/ou-nous-rencontrer/contactez-votre-cirfa)
- organiser la visite d'une base ALAT en fonction des conditions locales. réaliser une prise de contact avant fin janvier 2021 : [dominique.marceau@intradef.gouv.fr](mailto:dominique.marceau@intradef.gouv.fr)



## CIRFA TERRE



## Sous quelles conditions ?

- ◆ Être volontaire
- ◆ Être de nationalité française
- ◆ Avoir entre 16 et 30 ans à la date de dépôt du dossier
- ◆ Être en règle avec l'obligation de recensement
- ◆ Être apte médicalement
- ◆ Détenir une licence au sein d'un aéroclub affilié à la FFA ou la FFVV, partenaires de ce dispositif

## Où se renseigner ? Qui contacter ?

Il vous suffit d'aller à la rencontre d'un conseiller en recrutement dans l'un de nos 41 bureaux Air des centres d'information et de recrutement des forces armées, présents dans toute la France.

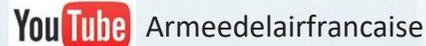
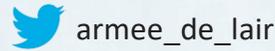
Pour les localiser, rendez-vous sur :

 [www.air-touteunearmee.fr/cirfapage](http://www.air-touteunearmee.fr/cirfapage)



web

**D'autres informations également sur les sites et réseaux sociaux suivants :**



Photos : O. Ravenel - J. L. Brunet - R. Nicolas-Nelson - O. Fabre © armée de l'air

**L**e parcours « Cadets de l'air » se déroule sur 2 ans. Ce cursus privilégié demande un investissement personnel de chacun des candidats sélectionnés par sa fédération de tutelle. Le nombre de places étant limité, le choix des volontaires s'effectue sur dossier.

# DEVENIR « CADETS DE L'AIR »



Un parcours destiné  
aux jeunes passionnés pour découvrir  
le milieu aéronautique militaire

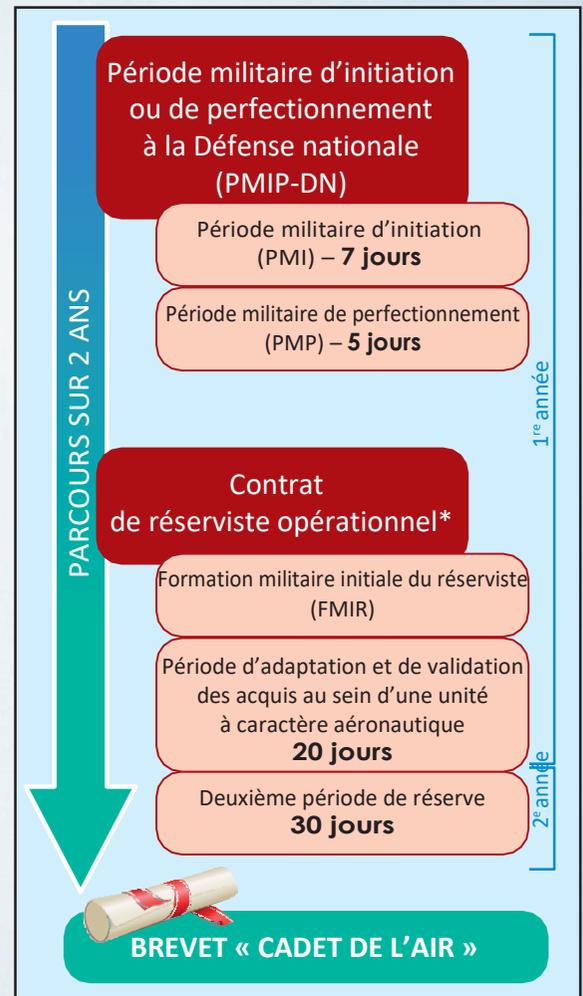
## Pourquoi pas vous ?

Si vous désirez :

- ♦ Vivre votre passion pour l'aéronautique dans un univers militaire
- ♦ Découvrir les métiers de l'armée de l'air
- ♦ Bénéficier du parrainage d'un aviateur expert en aéronautique
- ♦ Devenir un jeune citoyen investi au service de sa Nation
- ♦ Étendre votre réflexion sur vos choix d'avenir

**A** lors le parcours « Cadets de l'air » est fait pour vous ! N'hésitez plus et postulez auprès de votre aéroclub qui fera suivre votre candidature vers votre fédération de tutelle. Une fois sélectionné, votre dossier sera ensuite transmis à l'armée de l'air.

## Quel parcours ?



\*Seuls les jeunes gens âgés d'au moins 17 ans et ayant participé à une JDC seront retenus pour la FMIR. En tant que réserviste opérationnel, vous serez rémunéré en fonction du nombre de jours effectués à partir du premier jour de votre FMIR.